

Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 13 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le treize du mois de mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GESTEL, légalement convoqué le six du mois de mai, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Michel DAGORNE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

**Etaient présents :**

Monsieur Michel DAGORNE  
Madame Françoise MERRET  
Monsieur Loïc QUEGUINER  
Madame Catherine AUDRAN  
Madame Elisabeth LIEUTIER  
Monsieur Christophe CARER  
Monsieur Thomas GUEGAN  
Monsieur Jean-Marie GUYMARD

Monsieur Frédéric HONORE  
Monsieur Robert LAFOND  
Madame Magali LAMOUREUX  
Madame Pascale QUERE  
Madame Jannick QUERRIEN  
Monsieur Jean-François QUILLIEN  
Madame Annelise RALEC

**Absents excusés :** Monsieur Jacques LE BRAZIDEC  
Madame Delphine DI MAGGIO  
Madame Aurélie GARGAM  
Monsieur Ludovic KARABOUE

Madame LE CORDROCH Isabelle  
Monsieur Yves LE SAUCE  
Monsieur Paul MELIS

**Pouvoirs :** Monsieur Jacques LE BRAZIDEC à Monsieur Jean-François QUILLIEN  
Monsieur Ludovic KARABOUE à Monsieur Robert LAFOND  
Monsieur Yves LE SAUCE à Monsieur Frédéric HONORE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Frédéric HONORE

**OBJET : VALIDATION DE L'INVENTAIRE DES COURS D'EAU ET DES ZONES HUMIDES**

La commune de Gestel dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 03 avril 2003 et ayant subi plusieurs évolutions.

Par délibération du conseil municipal en date du 31 août 2016, elle a engagé la révision générale de ce document de planification urbaine sur l'ensemble de son territoire afin de doter la commune d'un outil d'urbanisme traduisant le projet de territoire affiché par les élus et répondant aux dispositions législatives et locales les plus récentes.

Par ailleurs, le projet de territoire formulé par les élus de Gestel dans leur Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) articulé autour de trois axes transversaux réserve un axe complet aux problématiques environnementales (cf. axe 3, « Préserver et mettre en valeur les richesses et les ressources du territoire »).

Ainsi la prise en compte de l'environnement et notamment la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire fait partie des préoccupations majeures de la commune.

Un premier inventaire des zones humides et des cours d'eau a été mené en 2007 par le bureau d'études Hardy. Cet inventaire a été complété en 2012 par le bureau d'études Althis, étude menée par le Syndicat du Scorff à l'échelle de plusieurs communes de Lorient Agglomération. La Commission Locale de l'Eau (CLE), lors de sa séance du 7 mars 2019, a validé la méthodologie des inventaires en vue de leur intégration dans les documents d'urbanisme.

Concernant les cours d'eau, la Commune a également souhaité remettre à jour son inventaire.

Pour ce faire, la commune de Gestel et le SAGE Scorff ont mis en œuvre une démarche d'expertise participative associant élus communaux, représentants du Syndicat Mixte du

Scorff, représentants associatifs, et représentants ~~socio~~professionnels (agriculteurs). Les groupes de travail ainsi constitués ont actualisé les ~~connaissances cartographiques~~ par des visites de terrain.

Cet inventaire a fait l'objet d'une consultation du public pendant un mois avec mise à disposition de nouvelles cartographies en mairie à partir du 15/09/2018, consultation qui n'a pas donné lieu à des remarques.

A l'issue de ces travaux, l'inventaire a été vérifié une dernière fois à l'automne 2018 par un technicien du SAGE Scorff qui y a apporté des ajustements mineurs compte tenu de ses relevés de terrain.

Il s'agit désormais de valider cette mise à jour afin que les zonages et règles du PLU la retranscrivant soient adossés à une référence juridiquement valide.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L. 210-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 153-1 et suivants ;

Vu le SDAGE Loire-Bretagne adopté le 4 novembre 2015 ;

Vu le SAGE Scorff approuvé par arrêté préfectoral le 10 août 2015 ;

Vu la délibération du 31 août 2016 de la commune de Gestel prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du 12 novembre 2018 prenant acte de la tenue d'un débat sur les orientations générales du PADD au sein du Conseil Municipal ;

Vu la cartographie finale des zones humides et cours d'eau ;

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,*

**DECIDE**

**1. d'approuver la mise à jour de l'inventaire communal des zones humides et cours d'eau.**

**2. de considérer que cet inventaire répond aux préoccupations de la commune en matière de connaissance des milieux aquatiques et servira de référence pour la protection de ceux-ci dans le cadre de la révision générale de son document d'urbanisme.**

**3. de dire que la présente délibération sera transmise et notifiée à Monsieur Le Préfet du Morbihan et affichée en mairie de Gestel au moins jusqu'à l'approbation du projet de PLU.**

**Le Maire,  
Michel DAGORNE**

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Gestel, Morbihan. The stamp contains the text 'MAIRIE de GESTEL' and 'Morbihan'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

